



## Approbation de 27 projets de production d'électricité à partir des énergies renouvelables

**Sept entreprises privées et 9 entreprises et organismes publics, totalisant 27 unités, ont obtenu le feu vert du ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines pour produire de l'électricité à partir des énergies renouvelables.**

Dix-huit mois après la première série, le ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Mines vient d'accorder son approbation à une deuxième série de projets de production d'électricité à partir des énergies renouvelables à des fins d'autoconsommation raccordés sur le réseau haute et moyenne tension, par le biais de deux arrêtés en date du 14 octobre 2020. Au total, ce feu vert profite à 27 entreprises privées et organismes publics.

Le premier concerne deux entreprises privées ayant obtenu, le 8 janvier 2020 l'accord de la Commission technique de production privée d'électricité à partir des énergies renouvelables. Il s'agit de la Compagnie tunisienne de fabrication de semelles (COTUFAS) et d'ESSILOR SIVO, opérant toutes les deux à Sfax.

Les deux entreprises ont obtenu le droit d'installer des unités de production respectivement de 128,64 et 127,075 KWc.

Le deuxième arrêté concerne des projets de production à partir de l'énergie solaire photovoltaïque sans et avec transport de l'électricité produite. Le bénéficiaire le plus important dans le premier groupe est le groupe Chahia -avec 9 unités, toutes à Sfax, d'une puissance de 98 à 324 KWc.

Quatorze autres bénéficiaires figurent dans ce groupe. Il s'agit de 6 entreprises privées (Société Essaada Jendouba, Société Leader Food Process Sfax, STPS Zaghouan, Hôtel Le National Tunis, Société de Promotion du Lac Tunis et Société Knitwear Manufacturing Nabeul) et de 8 entreprises et organismes publics, à savoir SECADENORD (Sousse), SONEDE (Gabès) et des hôpitaux régionaux de Kélibia (Nabeul), Hajeb El Ayoun et El Ala (Kairouan), Gardimaou (Jendouba), Bouarada (Siliana), Hazoua (Tozeur) et l'ONAS STEP (Mahdia, en cours de construction).

Dans le deuxième groupe d'attributaire d'autorisations pour des projets de production d'électricité à partir de l'énergie solaire photovoltaïque avec transport de l'électricité produite, on trouve un seul bénéficiaire, la Société CNP Kairouan-Sousse dont la station aura une capacité de 1 500 kWc.

Les vingt-sept attributaires d'autorisations pour la production d'électricité à partir des énergies renouvelables ne doivent pas, d'après l'article 2 de l'arrêté, dépasser le plafond de vente des excédents d'électricité produite raccordés au réseau haute ou moyenne tension fixé à 30%. Mais «au cas où le taux de l'excédent dépasse cette limite, la Société tunisienne de l'électricité et du gaz (STEG) procède à la facturation des quantités excédentaires pendant l'année suivante et ce conformément aux dispositions de l'article 13 du décret gouvernemental n° 2016-1123 du 24 août 2016 susvisé».

**Source : Web Manager Center**